

Paris, le 3 avril 2009

COMMUNIQUE PRESSE

RATTRAPAGE : LE BAC PRO BRADÉ ET DÉVALORISÉ

Paris, le 3 avril 2009

Sous couvert d'égalité de dignité des voies de formations, le ministère de l'éducation nationale s'attaque encore à l'enseignement professionnel et organise à la va-vite la dévalorisation de l'ensemble des baccalauréats professionnels. Dans le cadre de la mise en place des baccalauréats professionnels, il modifie le décret n° 2009-145 du 10-2-2009 – (J.O. du 11-2-2009) et introduit cette année

une épreuve de rattrapage. Favorable à la mise en place d'une épreuve de rattrapage, Le SNUEP-FSU dénonce néanmoins fermement les conditions dans lesquelles le ministère veut l'organiser. Sous couvert de l'égalité de dignité des voies de formation, il brade et dévalorise encore un peu plus le diplôme national du bac pro.

Le SNUEP-FSU dénonce :

- Une épreuve de rattrapage qui comprend une épreuve unique.
- un oral de 20 minutes qui compte finalement autant que la moyenne générale de toutes les notes obtenues à l'examen (épreuves terminales, Contrôle en Cours de Formation et Période de Formation en Milieu Professionnel).
- une épreuve basée exclusivement sur les stages en entreprise (PFMP) déjà évalués dans le cadre de l'examen, et qui plus est par de forts coefficients.
- La mise en place d'une épreuve qui néglige, voire ignore, les enseignements généraux, ce qui aura de graves répercussions sur la motivation des élèves.
- Un manque de cadrage national de cette épreuve.

Le SNUEP-FSU est intervenu auprès du ministère (cf. p.2) afin qu'il revoit les conditions et les contenus de l'épreuve de rattrapage.

Le SNUEP-FSU revendique de véritables épreuves de rattrapage axées sur une évaluation des compétences et des connaissances dans les disciplines d'enseignement théorique (professionnel et général) sur la base de ce qui existe dans les voies générale et technologique.

Pour faire aboutir ces revendications, le SNUEP-FSU entamera des démarches auprès de l'Intersyndicale de l'enseignement professionnel, des organisations de parents et d'élèves, **pour mettre en place des actions.**



Épreuve de rattrapage Le SNUEP-FSU écrit au Ministre



Syndicat National Unitaire
de l'Enseignement Professionnel

Paris, le 3 avril 2009

Monsieur Xavier Darcos
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la mise en place des baccalauréats professionnels, vous avez décidé de modifier le décret n° 2009-145 du 10-2-2009 qui introduit cette année une épreuve de rattrapage. Favorable à la mise en place d'une épreuve de rattrapage, le SNUEP-FSU souhaite néanmoins vous interpellier quant aux conditions dans lesquelles le ministère veut l'organiser.

Ainsi, tous candidats ayant obtenu :

- une moyenne générale au moins égale à 8 et inférieure à 10 sur 20,
 - ainsi qu'une note au moins égale à 10 sur 20 **uniquement** à l'épreuve d'évaluation de la pratique professionnelle
- sont autorisés à se présenter à l'épreuve de contrôle.

La note finale obtenue étant la moyenne entre la note obtenue à cette épreuve de rattrapage et la note moyenne obtenue à **toutes les autres épreuves.**

A l'issue, les candidats qui ont obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis, après délibération du jury.

Le SNUEP-FSU émet de grosses réserves quant à ce projet et vous alerte sur la mise en œuvre de cette épreuve de rattrapage :

- qui comprend une épreuve unique,
- qui se concrétise par un oral de 20 minutes qui compte finalement autant que la moyenne générale de toutes les notes obtenues à l'examen (épreuves terminales, Contrôle en Cours de Formation et Période de Formation en Milieu Professionnel),
- épreuve basée exclusivement sur les stages en entreprise (PFMP) déjà évalués dans le cadre de l'examen, et qui plus est déjà fortement coefficientés,
- épreuve qui néglige, voire ignore, les enseignements généraux, ce qui aura de graves répercussions sur la motivation des élèves,
- épreuve dont le cadrage national est particulièrement flou et laisse la porte ouverte à des interprétations locales multiples.

Dans certaines académies, les collègues commencent à être informés sur les modalités de l'épreuve de rattrapage à quelques mois de l'épreuve, pour d'autres c'est encore le flou le plus complet.

Les enseignants contestent :

- le procédé, une mise en place à la va-vite, sans consultation, sans précision avec aucune grille à 2 mois ½ de l'examen,
- la dévalorisation du diplôme national,
- la dévalorisation de l'enseignement professionnel à travers un bac au rabais,
- la déconsidération du travail des enseignant-es.

Le SNUEP-FSU demande à ce que le ministère traite la voie professionnelle et le bac pro à égalité avec les autres voies de formation, revoit les conditions et les contenus de l'épreuve de rattrapage et organise de véritables épreuves de rattrapage axées sur une évaluation des compétences et des connaissances dans les disciplines d'enseignement théorique (professionnelles et générales) sur la base de ce qui existe dans les voies générale et technologique.

Des initiatives locales de collègues PLP commencent à se mettre en place pour refuser cet état de fait. Pour faire aboutir ces revendications, le SNUEP-FSU entamera des démarches auprès de l'Intersyndicale de l'enseignement professionnel, des organisations de parents et d'élèves, pour mettre en place des actions.

Conscient de l'intérêt que vous porterez à ces inquiétudes légitimes, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.



Toute l'info sur www.snuép.com
Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°114

LAÏCITÉ, DROITS ET LIBERTÉS

Si la solidarité devient un délit...

Lors de son bureau délibératif fédéral national ce jour, la FSU a décidé de signer l'Appel "Si la solidarité devient un délit, nous demandons à être poursuivis pour ce délit !", de le relayer auprès de ses adhérents, et d'inciter celles et ceux qui seront disponibles de 8 avril à se présenter devant les palais de justice des villes indiquées.



gisti, groupe
d'information
et de soutien
des immigrés



Objectif chiffré de reconduites à la frontière pour 2010 : 28 000

Objectif chiffré d'interpellations d'aidants pour 2011 : 5 500

(source : Loi de finances 2009)

Si la solidarité devient un délit, nous demandons à être poursuivis pour ce délit !

Aujourd'hui, en France, il est devenu criminel d'accueillir, d'accompagner, ou seulement d'aider une personne en situation irrégulière....

Le 18 février 2009, à 7 h 45 du matin, la police frappe à la porte de Monique Pouille, 59 ans, bénévole aux Restos du cœur et à l'association Terre d'errance. Depuis deux ans et demi, cette femme organise les dons de nourriture et d'habits pour les migrants qui errent autour de Calais dans l'espoir de passer en Angleterre. Elle recharge aussi leurs portables. Les policiers lui ont dit : "on vient vous chercher pour vous mettre en garde à vue, pour flagrant délit d'aide aux personnes en situation irrégulière".

L'interpellation le 16 février 2009 d'Hamid, un sans-papier accueilli par la communauté Emmaüs de Marseille Pointe à la Croix, s'est transformée le 17 février 2009, en opération policière dans cette communauté. Ainsi, sur décision du parquet de Marseille une perquisition a eu lieu dans la dite communauté Emmaüs aux fins de recenser la présence d'éventuels compagnons sans papiers.

Dans le même cadre, Kamel un responsable de la communauté a été mis en garde à vue pendant 6 heures le 17 février.

Ces faits s'ajoutent à une liste déjà longue de militants associatifs ou de citoyens ordinaires poursuivis pour avoir manifesté leur solidarité ou agi avec humanité à l'égard de migrants privés du droit au séjour. Alors demain, quels gestes du quotidien seront punis pour remplir les objectifs du Ministère de l'immigration ?

- Votre médecin sera-t-il interpellé pour avoir soigné un sans-papier malade, ou votre facteur pour lui avoir distribué son courrier ?
- L'instituteur de vos enfants sera-t-il inquiété pour avoir appris à lire à un enfant dont les parents sont en situation irrégulière ?

Nous sommes tous concernés : parce qu'avant d'être « sans papiers », ces hommes, ces femmes et ces enfants sont des personnes en difficulté, isolées et démunies et il est de notre devoir de citoyen de les aider dans la dignité et le respect dû à chaque être humain.

Alors si la solidarité devient un délit, nous demandons à être poursuivis pour ce délit !

Mercredi 8 avril 2009

devant les palais de Justice de Paris, Lille, Marseille, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Rennes et dans plusieurs dizaines de villes en France, nous serons 5 500 à nous présenter comme prisonniers volontaires, affirmant avoir, un jour, aidé un homme ou une femme sans papiers en difficulté. Nous serons 5 500 citoyens décidés à rester des « aidants » !

→ Si vous souhaitez participer à ces rassemblements, vous pouvez vous inscrire et signer l'appel national sur le site

www.delinquants-solidaires.org

→ D'ici là, pour tout renseignement ou pour faire part de votre participation, n'hésitez pas à prendre contact avec Teddy Roudaut : troudaut@emmaus-france.org – 01 41 58 25 32

SOYEZ NOMBREUX A NOUS REJOINDRE !

Toute l'info sur www.snuep.com

Vous pouvez nous écrire à snuelpnat@snuep.com

ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris

ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°114